

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 21

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Avenant n°1 à la convention "Action Insertion et Retour à l'Emploi" entre le Département et l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée.

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
04.13.31.91.23**

CONTEXTE

Par délibération n°43 en date du 9 septembre 2016, la commission permanente a autorisé la collectivité à signer une convention intitulée « Action insertion Retour à l'emploi », visant notamment le placement en emploi de 12 bénéficiaires du RSA avec l'association « La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée ».

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport propose de prolonger la convention initiale pour une période de 6 mois afin de permettre à la Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée d'atteindre les objectifs fixés.

En effet le bilan intermédiaire, arrêté au 24 mai 2017, indique que les prestations attendues n'ont été que partiellement ou pas réalisées dans la période de conventionnement compte tenu d'une programmation décalée sur le début du 2^{ème} semestre de l'année :

- 1 seul petit déjeuner sur les 3 prévus a pu être comptabilisé. Le second est prévu en juin 2017 et le troisième en septembre 2017,
- L'association doit participer aux sessions de l'accélérateur de l'emploi en juin, juillet et septembre 2017,
- La Cité des Entrepreneurs doit transmettre au service Emploi de la direction de l'Insertion des fiches de poste afin de positionner des candidats en Période de Mise en Situation professionnelle (PMSP) : 10 PSMP prévues,
- A ce jour, aucun placement en emploi durable enregistré sur les 12 conventionnés.

Il convient donc de prolonger la convention du 1^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL



Direction de l'Insertion

Service de l'Offre d'Insertion et des Partenariats

☎ : 04.13.31.73.77

Organisme : LA CITE DES ENTREPRENEURS D'EUROMEDITERRANEE

N° dossier :

Pôle d'Insertion : Département

Lieu de déroulement de l'Action : Département

Intitulé de l'Action : Action Insertion « Retour à l'emploi »

AVENANT N°1 A LA CONVENTION « Action Insertion Retour à l'emploi »

Entre

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente Madame Martine VASSAL, autorisée à signer la présente convention par délibération n° de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 15 septembre 2017.

Ci-après désigné **le Département**

et

L'Association LA CITE DES ENTREPRENEURS D'EUROMEDITERRANEE

Adresse : 63 rue Forbin – 13002 MARSEILLE

Représentée par Mme CHALINET Sandra ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu de sa qualité de Présidente.

ci-après désignée **l'Organisme**,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du Patrimoine,

Vu la délibération n° 4 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 31 mars 2017, relative à l'adoption du Programme Départemental d'Insertion (PDI) pour les années 2017-2019 ;

Vu la délibération n°43 de la Commission Permanente du 9 septembre 2016 décidant d'accorder une subvention pour la réalisation de cette action;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Modification de l'article 11 « Durée de la convention »

La date d'échéance de la convention prévue initialement au 30 septembre 2017 est prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 31 mars 2018, conformément à l'article 11 qui stipule que « La date prévisionnelle peut être reportée dans la limite maximale d'un an pour tenir compte d'éventuels obstacles à la réalisation de l'action ».

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Date :

Signatures

Pour l'Organisme

(avec tampon de l'organisme)

La Présidente de l'organisme

Pour le Département

La Présidente du Conseil Départemental

M / Mme

Madame Martine VASSAL